

MAIRIE DE LE BIOT

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2012

Convocations du 18 AVRIL 2012

Présents : Henri- Victor TOURNIER, Gilbert ADAMEC, Muriel LE SOBRE , Philippe BOTU, Yvette Guilleroy, Christian PIGNIER , Frédéric RENEVIER , Gérard THILLIER

Excusé : Yann MORAND (pouvoir à M. le Maire), Sébastien CETTOUR – CAVE (pouvoir à Yvette GUILLERAY) ; Gilles ROBERT

Secrétaire de séance : Muriel LE SOBRE

Invité : M Daniel VILLEMIN : agence immobilière DROUZIN ,Col du Corbier

I / STATION DE DROUZIN LE MONT

- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue entre la Mairie, Monsieur Michel Vivien Monsieur MARTIN , éventuel repreneur de la station et Monsieur Daniel VILLEMIN de l'Agence immobilière DROUZIN .

-Monsieur MARTIN proposerait un programme de reprise des remontées mécaniques ainsi que le projet immobilier de Monsieur VIVIEN afin d'en faire un lieu de vie avec de l'animation , des jeux un cadre de vie agréable (en tout cas plus agréable) ; bref comme « un petit village ».

- Le fil conducteur est donc de renforcer l'attractivité du lieu : une résidence hôtelière avec restaurant , une épicerie., de ranger dans un bâtiment les dameuses et autres engins.

Aujourd'hui tout doit être mise en oeuvre pour que ce dossier avance rapidement : une prochaine réunion de travail est fixée au 30 MAI en Mairie avec les Copropriétaires des résidences de Drouzin.

II/ SECURITE DES PISTES A LA STATION DE DROUZIN

Toujours dans l'optique d'une éventuelle reprise de la station , Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une commission de sécurité des pistes (compétence exercée jusque là par la sté de Monsieur Vivien) qui pourrait être composée : du service des pistes , gendarmes, représentants de la Mairie, de l'ESF.

III/ CENTRE DE LOISIRS

Au niveau règlementaire , la gestion des centres de loisirs doit se faire sous l'égide d'une association nationale « Association des Familles Rurales de France ».

Cette association nationale a des ramifications dans chaque département.

Il fallait donc que cette association familles rurales 74 ait un relai au Biot ; ce qui est fait.

Ainsi , le bureau chargé de la gestion du centre de loisirs est monté : il prend la forme d'une association « Familles Rurales du Biot » avec une Présidente , une secrétaire , une Vice Présidente et une Trésorière.

A ce jour 25 enfants sont inscrits.

Le message a été passé à toutes les et écoles de la Vallée.

20 MAI 2012 : une réunion aura lieu pour les inscriptions définitives.

Une annonce est parue au journal Le messager pour le recrutement d'animateurs .

IV / EAU ET ASSAINISSEMENT

- Un courrier a été fait aux titulaires de sources privées pour déterminer les conditions de facturation de l'assainissement.
- travaux assainissement liaison La Moille à Richebourg : avancement de chantier dans les délais , l'entreprise GIROD a attaqué l'antenne Colerin ; pas de difficulté particulière à signaler.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour mettre à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Fruitière : signature des baux avec Gaec les Gaspardes et Verdannet Fromagerie.
- Personnel:
- Agrandissement ZA LA VIGNETTE

Le conseil Municipal donne son accord.

V / FRUITIERE :

- Les projets de baux entre la commune et GAEG les Gaspardes et la commune et Ets VERDANNET ont été établis par Me FAVRE avocat .

Le Conseil Municipal délègue Gilbert ADAMEC 1er adjoint pour signer l'ensemble des baux et des documents relatifs à ce dossier.

VI / PERSONNEL :

- reconduction du contrat de Robert VULLIEZ pour 6 mois à compter de juin 2012.

VII / ZA LA VIGNETTE :

Le projet d'extension de la ZA la Vignette tel que retenu au PLU approuvé le 20/02/2009 (c'est à dire derrière l'actuelle ZA) , n'a pas été retenu comme tel par les services de l'Etat (direction Départementale des Territoires). : l'étude de faisabilité s'est révélée défavorable .

- Les services de l'état ont donc proposé d'envisager une extension vers l'aire de repos et les poste de relevage.
- Position de la commune :
 - NON ferme et définitif a une extension vers l'aire de repos
 - REEXAMEN de la faisabilité d'une extension tel que noté au PLU en réservant les terrains à l'implantation de petites entreprises artisanales peu demandeuses de surface .
 - MISE A L'ETUDE d'un projet « Sous Culaton » pour des entreprises plus importantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 30